

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du Conseil Municipal,
Le jeudi 19 février 2026 à 20 heures 30

Affiché le 13 février 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2026.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Doc 1 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie - Investissements - JOP 2030
- Doc 2 - Demande de prolongation sur les biens portés par L'EPF 74 – Entrée du Chinaillon
- Doc 3 - Conditions de l'offre tout compris « PASS GRAND-BO »
- Doc 4 - Tarifs des remontées mécaniques – saison d'été 2026
- Doc 5 - Subventions aux associations – Budget 2026

URBANISME :

- Doc 6 - Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « LE PESSEY »
- Doc 7- Acquisition de terrain au lieu-dit « LA BRODERIE » et institution de servitudes
- Doc 8 - Acquisition de terrain au lieu-dit « LE CLOS DES MAISONNETTES »
- Doc 9 - Approbation du schéma global d'aménagement de la zone 1AUa1 de VILLAVIT
- Doc 10 – Modification apportée à la délibération n°132/2016 du 19 juillet 2016 (acquisition de terrain au lieudit VILLENEUVE – Voie des ALLOBROGES)
- Doc 11 – Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « LES PETAYS »
- Doc 12 - Attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel
- Doc 13 –Convention de servitude conventionnelle portant sur les parcelles privées supportant le passage de pistes de ski nordique y compris lors des compétitions de coupes du monde de biathlon- ajustements des caractéristiques et des conditions particulières de la convention relative aux parcelles cadastrées c 2960, c 3157 et c 3159.

RESSOURCES HUMAINES :

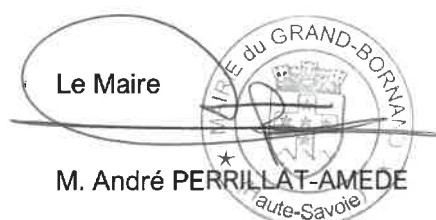
- Doc 14 – Création d'emplois saisonniers pour les équipements municipaux sportifs et de loisirs – ETE 2026
- Doc 15 - Création de deux emplois d'agents de surveillance des voies publiques – ETE 2026
- Doc 16 - Création d'emplois saisonniers pour les services techniques – ETE 2026.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Doc 17 - Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – approbation du plan de financement

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire



M. André PERRILLAT-AMEDE